

UNIVERSITÉ DE MONCTON**Évaluation de la maîtrise ès arts (littérature canadienne comparée)****Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
au Comité conjoint de la planification****1. Introduction**

Les 19 et 20 janvier 2017, la professeure Marie Carrière de l'Université de l'Alberta et le professeur Colin Coates de l'Université York, visitaient le campus de Moncton en tant qu'évaluatrice et évaluateur externes afin d'examiner le programme de maîtrise ès arts (littérature canadienne comparée) et de donner leur avis au sujet de ce programme. La professeure Carrière et le professeur Coates remettaient leur rapport d'évaluation le 17 mars 2017.

Comme prévu dans la politique d'évaluation des programmes, le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, après consultation auprès des personnes et instances concernées, ont eu l'occasion de réagir au rapport de l'équipe d'évaluation.

Dans le rapport de planification académique, ce programme fait partie de la liste des programmes prioritaires et de la liste des programmes nécessitant une attention particulière.

À la suite de l'étude du rapport d'autoévaluation préparé par le Département d'anglais et le Département d'études françaises, du rapport des évaluateurs externes Carrière et Coates et des réactions des décanats à ce rapport, le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche présente au Comité conjoint de la planification son rapport d'évaluation du programme de maîtrise ès arts (littérature canadienne comparée).

2. Réponse au mandat d'évaluation**2.1 Le contenu du programme et son évolution**

En plus de la thèse (30 crédits), le programme en question est constitué de quatre cours (12 crédits), dont deux cours d'anglais (ANGL) conçus spécifiquement pour le programme et de deux cours de littérature (LITT) sélectionnés à partir de la banque de cours des programmes de deuxième et troisième cycle en littérature. Il s'agit du seul programme de littérature comparée au Canada à mettre l'accent sur les littératures anglophones et francophones de la région de l'Atlantique. Étant donné le petit nombre d'inscriptions au programme depuis son lancement, les cours d'anglais sont offerts sous forme de lectures dirigées. Selon l'équipe d'évaluation, ces cours sont appropriés. Cependant, ils affirment que « le cours ANGL 6001 pourrait se vouloir moins thématique et offrir davantage des perspectives

théoriques récentes en concert avec les avancées de la critique contemporaine » (Rapport d'évaluation, p. 2).

Un fait important à souligner est que les deux cours ANGL obligatoires ont toujours été offerts par la même professeure depuis les débuts du programme, et cette même professeure a encadré la thèse des quatre personnes inscrites au programme depuis son lancement. Cette situation n'est pas considérée soutenable par les évaluateurs externes (Rapport d'évaluation, p. 2)

Les cours LITT offerts en option n'ont pas été adaptés au besoin du programme. Ceux-ci sont plus ciblés que les cours ANGL qui ont une structure plus générale. Étant donné que le programme de maîtrise en littérature canadienne comparée a été conçu pour des étudiantes et des étudiants ayant des parcours préalables variés (formation en anglais ou en littérature, entre autres) et que la mise sur pied de ce programme constitue une collaboration interdépartementale, il serait avantageux de voir à un assouplissement de certaines contraintes liées à la liste de cours optionnels LITT (Rapport d'évaluation, p. 2). Un exemple suggéré par l'équipe d'évaluation est la modification du contenu et des objectifs de certains cours LITT afin de rencontrer à la fois les objectifs en études littéraires ainsi que ceux du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée.

Recommandation 1

Que les responsables des programmes de cycles supérieurs en littérature, de concert avec les responsables du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée, étudient la possibilité de modifier certains objectifs et contenus de cours LITT afin de mieux répondre aux besoins du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée.

2.2 La direction et les ressources professorales

Le programme relève de deux départements, soit le Département d'anglais et le Département d'études françaises. Les dossiers académiques des étudiantes et des étudiants du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée sont traités par le Comité des études supérieures (CÉS) du programme de maîtrise en études littéraires en collaboration avec la professeure Andrea Cabajsky du Département d'anglais.

L'équipe d'évaluation a bien pris note du fait que les professeures et les professeurs des deux programmes ont exprimé le désir d'établir une nouvelle structure administrative (CÉS) pour le programme (Rapport d'évaluation, p. 3). Toutefois, le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) estime qu'une telle action est prématurée compte tenu du très petit nombre d'inscriptions et de la faible participation du corps professoral (Réplique au rapport d'évaluation - doyen de la FESR, p. 2). Ceci étant dit, il faut s'assurer que la composition du CÉS actuel permet de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants en littérature canadienne comparée.

Bien que plusieurs professeures et professeurs aient l'expertise pour diriger des thèses en littérature canadienne comparée, le fait demeure qu'à l'heure actuelle, la responsabilité du fonctionnement de ce programme repose sur les épaules d'une seule personne, soit la professeure Cabajsky du Département d'anglais. Une plus grande implication dans l'encadrement des étudiantes et des étudiants est attendue

2

des professeures et professeurs des deux départements. En fait, la suggestion des évaluateurs externes de considérer un rapprochement avec le Département de traduction et des langues n'est pas inintéressante, non seulement pour le renforcement du caractère interdisciplinaire du programme et l'enrichissement de la base d'expertises pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants, mais aussi afin d'augmenter le recrutement.

Il a été suggéré par l'équipe d'évaluation de modifier le programme afin de mettre l'emphase sur les littératures canadiennes d'expression anglaise et française au détriment de l'orientation comparative, dans le but d'accroître l'implication professorale. Dans sa réplique au rapport d'évaluation, le doyen de la FASS explique que cette approche demanderait une révision assez substantielle des programmes en littérature. Étant donné que ces programmes sont très bien établis, le doyen de la FASS ne recommande pas des modifications d'une telle envergure (Réplique du doyen de la FASS, p. 3).

Ceci étant dit et dans une perspective d'enrichir les ressources professorales disponibles pour le programme (incluant les codirections) et de diversifier les thématiques à l'étude tout en maintenant l'orientation comparative, les recommandations suivantes sont mises de l'avant :

Recommandation 2

Que les responsables du programme identifient des moyens d'accroître la participation du corps professoral du Département d'anglais et du Département d'études françaises dans l'encadrement des thèses en littérature canadienne comparée.

Recommandation 3

Que les responsables du programme voient à tisser des liens plus serrés avec la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires afin d'élargir l'éventail des thématiques des thèses en littérature canadienne comparée.

Recommandation 4

Que les responsables du programme étudient les possibilités de collaborations avec des professeures et des professeurs de littérature d'autres universités de l'Atlantique afin d'élargir l'éventail des thématiques des thèses en littérature canadienne comparée.

2.3 L'enseignement et les conditions associées

Le petit nombre d'étudiantes et d'étudiants favorise les approches pédagogiques de type séminaire et lectures dirigées. Les quatre étudiantes et étudiants inscrits à ce jour évaluent très positivement le programme et louangent le dévouement de la professeure Cabajsky. Les contacts avec la professeure Cabajsky sont fréquents et personnalisés. L'équipe d'évaluation observe par contre que ceci n'est pas nécessairement le cas avec les professeures et professeurs des cours LITT (Rapport d'évaluation, p. 6)

Selon les évaluateurs externes, les étudiantes et les étudiants inscrits au programme ont très peu d'occasions d'interagir entre eux. On perd ainsi une belle opportunité d'enrichir l'expérience étudiante et la qualité des apprentissages d'où la recommandation suivante :

Recommandation 5

Que les responsables du programme développent des occasions pour réunir les étudiantes et les étudiants dans le cadre d'activités d'apprentissage formelles et informelles (ex. travaux collaboratifs dans le cadre de séminaires, discussions informelles, présentations).

2.4 Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes

Les évaluateurs externes constatent que les personnes inscrites dans le programme actuel ne semblent pas être en mesure de compléter leurs études en deux ans. Par ailleurs, certaines universités canadiennes ont des programmes similaires quoique sans thèse, ce qui permet une formation plus courte. Il est suggéré que l'Université de Moncton considère cette avenue afin d'accroître l'attractivité du programme. Le doyen de la FESR semble favorable à cette idée (Réplique du doyen de la FESR, p. 2). Le programme actuel prépare très bien aux études de 3^e cycle alors qu'un programme sans thèse de douze mois n'a certainement pas de telles prétentions. Il s'agit donc fondamentalement d'un questionnement quant au positionnement du programme.

Recommandation 6

Que les responsables du programme examinent la possibilité de développer un programme de 2^e cycle sans thèse et de plus courte durée en littérature canadienne comparée afin de répondre à des besoins de formation différents du programme actuel.

2.5 L'appui aux étudiantes et aux étudiants

À l'instar des autres programmes de cycles supérieurs, le financement disponible aux étudiantes et aux étudiants joue un rôle primordial dans la décision d'inscription. L'équipe d'évaluation considère que le programme serait plus concurrentiel s'il était accompagné d'une aide financière conséquente (Rapport d'évaluation, p. 7). Cette observation est vraie pour tous nos programmes de deuxième et de troisième cycle. L'Université en partenariat avec divers organismes provinciaux et nationaux offre de l'appui financier à plusieurs étudiantes et étudiants des cycles supérieurs. Par contre, il faut s'assurer que ces possibilités de financement soient connues.

Recommandation 7

Que les responsables du programme, de concert avec la FESR, s'assurent que les étudiantes et les étudiants soient bien informés des sources potentielles de financement.

Les évaluateurs soulignent qu'ils ont été impressionnés par la qualité des installations de la Bibliothèque Champlain, l'accès à l'information et l'engagement du personnel de la bibliothèque (Rapport d'évaluation, p. 5). Cette observation ressort dans plusieurs visites d'évaluation et l'Université se doit d'être fière du soutien qu'elle offre à ses étudiantes et étudiants par l'entremise de la Bibliothèque Champlain.

2.6 La RDC et sa contribution

Comme l'a observé l'équipe d'évaluation, les professeures et professeurs associés au programme contribuent de façon soutenue à des activités de RDC. Cependant, une question se pose quant à la visibilité de ces recherches auprès de la communauté interne et externe à l'Université. Il y a certainement lieu de publiciser davantage les activités de RDC en littérature et en littérature canadienne comparée. Ceci ne peut qu'avoir des retombées positives sur le recrutement. L'Université est consciente de cette situation. La FESR et le Service des communications, des affaires publiques et du marketing travaillent sur diverses stratégies pour mieux faire connaître la grande diversité de recherche menée dans nos trois campus.

2.7 Les programmes et le milieu

Ce programme bénéficie d'un contexte particulier qui, à première vue, semble être un atout très important, à savoir la localisation de l'Université dans une ville bilingue à l'intérieur d'une province officiellement bilingue. Aucun autre programme de littérature comparée au pays ne jouit d'un tel contexte favorable. Pour l'équipe d'évaluation, la présence du *Festival Frye*¹ à Moncton est une autre preuve du contexte favorable à un tel programme d'études.

Malgré ce contexte favorable, notre programme de M.A. en littérature canadienne comparée n'a pas encore pris son plein essor. Nos efforts de recrutement doivent se diversifier, notamment auprès des universités anglophones néo-brunswickoises et des autres universités de l'Atlantique. Un tel programme se prête particulièrement bien aux codirections et il nous faut faire davantage appel aux expertises disponibles dans la région.

¹ Fondé en 1999, le Festival Frye est le seul festival littéraire international bilingue au Canada et le plus important au Canada atlantique. Il s'agit d'un événement de grande envergure qui attire annuellement entre 15 000 à 17 000 personnes et le programme scolaire-jeunesse atteint environ 10 000 élèves par année.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que les responsables des programmes de cycles supérieurs en littérature, de concert avec les responsables du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée, étudient la possibilité de modifier certains objectifs et contenus de cours LITT afin de mieux répondre aux besoins du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée.

Recommandation 2

Que les responsables du programme identifient des moyens d'accroître la participation du corps professoral du Département d'anglais et du Département d'études françaises dans l'encadrement des thèses en littérature canadienne comparée.

Recommandation 3

Que les responsables du programme voient à tisser des liens plus serrés avec la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires afin d'élargir l'éventail des thématiques des thèses en littérature canadienne comparée.

Recommandation 4

Que les responsables du programme étudient les possibilités de collaborations avec des professeures et des professeurs de littérature d'autres universités de l'Atlantique afin d'élargir l'éventail des thématiques des thèses en littérature canadienne comparée.

Recommandation 5

Que les responsables du programme développent des occasions pour réunir les étudiantes et les étudiants dans le cadre d'activités d'apprentissage formelles et informelles (ex. travaux collaboratifs dans le cadre de séminaires, discussions informelles, présentations).

Recommandation 6

Que les responsables du programme examinent la possibilité de développer un programme de 2^e cycle sans thèse et de plus courte durée en littérature canadienne comparée afin de répondre à des besoins de formation différents du programme actuel.

Recommandation 7

Que les responsables du programme, de concert avec la FESR, s'assurent que les étudiantes et les étudiants soient bien informés des sources potentielles de financement.

**Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
de la maîtrise ès arts (littérature canadienne comparée)**

Programme	INSCRIPTIONS				DIPLÔMÉES/DIPLÔMÉS			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Maîtrise ès arts (littérature canadienne comparée)	2	3	2	2	-	-	1	-

Source : Registrariat (U de M)

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation des programmes en philosophie

Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
au Comité conjoint de la planification**1. Introduction**

Les 16 et 17 février 2017, les professeurs André Lacroix de l'Université de Sherbrooke et William Sweet de l'Université St-Francis Xavier visitaient le campus de Moncton en tant qu'évaluateurs externes afin d'examiner les programmes en philosophie (B.A. spécialisation, B.A. majeure) ainsi que la mineure en philosophie et de donner leur avis au sujet de ces programmes. Les professeurs Lacroix et Sweet ont remis leur rapport d'évaluation le 9 mars 2017.

Comme prévu dans la *Politique d'évaluation des programmes*, le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) et l'Unité académique réseau de la discipline philosophie (UARD) ont eu l'occasion de réagir au rapport de l'équipe d'évaluation. Rappelons que ces deux programmes de philosophie font partie de la liste des « programmes à redéfinir ou abolir » dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification.

À la suite de l'étude du rapport d'autoévaluation préparé par l'UARD de philosophie, du rapport des évaluateurs externes Lacroix et Sweet et des réactions du décanat de la FASS et de l'UARD de philosophie à ce rapport, le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche présente au Comité conjoint de la planification son rapport d'évaluation des programmes en philosophie (B.A. spécialisation, B.A. majeure) ainsi que la mineure en philosophie.

2. Réponse au mandat d'évaluation**2.1 La nature et la structure du programme**

En premier lieu, l'équipe d'évaluation externe a pris note du contexte institutionnel dans lequel les programmes de philosophie ont évolué au cours des dernières années (ressources professorales, effectifs étudiants, offre de cours) et de façon plus globale, depuis la dernière évaluation qui remonte à 2002.

Personne ne remet en question la pertinence de cette discipline dans plusieurs programmes d'études offerts à l'Université de Moncton. La question fondamentale qui a été posée dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification et qu'on trouve en filigrane du rapport des évaluateurs externes porte plutôt sur la place des programmes de B.A. avec spécialisation et de B.A. avec majeure en philosophie. Les professeurs Lacroix et Sweet sont d'avis que la structure des programmes de majeure et de spécialisation en philosophie répond aux besoins d'une formation « générale classique » en philosophie (p. 3). Une telle structure a typiquement pour but de former des philosophes ou de mener aux études supérieures. Compte tenu de la nature de notre université et de

l'évolution des inscriptions à ces programmes depuis plusieurs années (voir les statistiques d'inscriptions et de diplomation à la fin du présent rapport), il est légitime de s'interroger sur la pertinence de cette orientation. Les évaluateurs externes se demandent s'il ne serait pas plus pertinent d'offrir une programmation qui amène des non-philosophes à réfléchir sur divers problèmes de nature non philosophique en mobilisant la philosophie. La liste des problèmes sociétaux contemporains susceptible d'être éclairée par la philosophie est longue – enjeux éthiques, professionnels, technologiques et scientifiques pour ne citer que ceux-là (p. 3).

Bien que certains cours de philosophie de niveau 1000 et 2000 sont très fréquentés (cours de service), la situation est tout autre pour les cours qui relèvent plus strictement des programmes de philosophie. Le fait qu'un certain nombre de cours de niveau 1000 et 2000 attirent un bon nombre d'inscriptions ne justifie pas l'offre de nombreux cours pour lesquels il y a très peu d'intérêt (Rapport d'évaluation p. 5). Pour reprendre les propos des évaluateurs externes, « la plupart des étudiants fréquentant le programme n'ont en effet pas l'intention de poursuivre des études avancées en philosophie et sont davantage intéressés par le traitement philosophique des problèmes sociaux que par les problèmes philosophiques en eux-mêmes. » (p.3). Ceci nous amène à cette première et principale recommandation :

Recommandation 1

Tel qu'explicité dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification, que les programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de Baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) soient redéfinis ou abolis.

Il est important de rappeler que le rapport de planification académique de la FASS remis au VRER en janvier 2016 recommandait l'abolition des programmes de spécialisations en sciences humaines et sociales (incluant la spécialisation en philosophie) et la mise en place d'un cheminement avec distinction. Ces recommandations trouvent écho dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification. D'ailleurs, le Sénat académique a récemment adopté une modification au règlement sur le baccalauréat avec majeure et mineure afin d'instaurer la « majeure avec distinction » qui permettra d'opérationnaliser cette recommandation.

Dans l'éventualité où l'UARD de philosophie et la FASS optent pour redéfinir la majeure en philosophie, il faudra prendre en considération plusieurs avis qui ont été émis par divers intervenants dans le cadre du présent exercice d'évaluation des programmes de philosophie. Quant à la pertinence de transformer la spécialisation en un programme de majeure avec distinction en philosophie, la grande précarité des programmes actuels ne constitue certainement pas une assise solide pour aller dans cette direction.

En ce qui concerne les cours qui constituent les programmes de philosophie, l'équipe d'évaluation fait un certain nombre de recommandations, parfois difficiles à réconcilier. Globalement, il est considéré que les programmes de philosophie sont à jour en ce qui a trait aux derniers développements de la discipline. Cependant, il est mentionné que les cours de philosophie contemporaine devraient être

véritablement contemporains et ne pas être basés sur des textes de plus de 30 ans (Rapport d'évaluation, p. 4).

Toujours au sujet des cours, certains changements ont été apportés à la banque de cours de philosophie depuis la dernière évaluation externe en 2002 afin de l'actualiser et la rendre plus attrayante pour les étudiantes et les étudiants qui s'inscrivent à des cours de philosophie dans le cadre d'autres programmes d'études. Les cours en éthique appliquée en sont un bel exemple. De même, la volonté de l'UARD de réduire les « cours de question » (niveau 4000) doit être applaudie (Réaction de l'UARD au rapport des évaluateurs externes, p.2). Elle est au diapason des commentaires des évaluateurs externes quant à l'offre de cours trop spécialisés (Rapport d'évaluation, p. 5).

Recommandation 2

Si l'UARD de philosophie et la FASS optent pour la redéfinition de la majeure en philosophie, qu'on s'assure que la banque de cours mette l'emphase sur les problèmes contemporains plutôt que sur des cours très spécialisés.

Cette recommandation renvoie à la finalité du programme d'études. Pour l'UARD de philosophie, la majeure a deux finalités, soit la formation de philosophes (et les études de cycle supérieur) et la contribution à la formation d'autres programmes d'études. En fait, on trouve absurde de priver la communauté francophone du Nouveau-Brunswick de la possibilité de former des philosophes (Réaction de l'UARD au rapport des évaluateurs externes, p.4), d'où la première finalité du programme de majeure en philosophie. Ce raisonnement a peu d'emprise sur la réalité et les choix de programmes réalisés par nos étudiantes et nos étudiants depuis plusieurs années laissent croire que la communauté francophone du N.-B. ne se sentirait pas particulièrement « privée » si la formation de philosophes n'était pas une finalité de la programmation en philosophie offerte à l'Université de Moncton.

Cette question de la finalité des programmes d'études est également pertinente pour la nouvelle mineure en éthique appliquée qui sera déployée à l'automne 2017. L'équipe d'évaluation trouve le projet intéressant, mais s'empresse de dire qu'« il ne saurait être question d'aborder un tel champ de spécialité en croyant y offrir tout simplement des cours de philosophie traditionnelle » (p.6). Ils commentent également sur l'importance de l'engagement du corps professoral envers cette spécialité. L'accueil que recevra cette nouvelle mineure en éthique appliquée et son impact sur la mineure en philosophie vont certainement contribuer à alimenter la réflexion sur la finalité des programmes d'études en philosophie.

2.2 La direction et les ressources professorales

L'équipe d'évaluation note que le corps professoral des trois campus est compétent et engagé. Les spécialisations des professeurs et professeurs couvrent un large éventail de domaines de la philosophie (Rapport d'évaluation, p. 7), ce qui est un atout pour une offre de cours diversifiée. Bien que les ressources professorales en philosophie soient restreintes, l'équipe d'évaluation affirme qu'elles sont suffisantes pour répondre aux besoins actuels de la communauté universitaire (Rapport d'évaluation,

p. 8). Le professeur Paul Bernier a assuré la direction du Département à deux reprises depuis 2010 et toutes et tous reconnaissent la qualité de son travail.

L'équipe d'évaluation n'a pas perçu au sein du corps professoral une vision claire des programmes de philosophie et considère que les objectifs ne sont pas clairement articulés et communiqués (Rapport d'évaluation, p. 7). Cette situation n'est pas exceptionnelle ni unique à notre université. C'est l'une des raisons pour laquelle la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) a davantage mis l'accent sur la finalité des programmes (voir section 2.1) auprès des étudiantes et des étudiants dans sa politique d'évaluation de programmes révisée en 2013.

Il existe un bel esprit collégial entre les membres du corps professoral de philosophie au campus de Moncton et un respect mutuel entre les professeures et les professeurs des trois campus. Ceci étant dit, force est de constater que les professeurs de l'UMCS et de l'UMCE ne sont pas beaucoup impliqués dans les programmes de philosophie au-delà de l'offre de certains cours aux étudiantes et étudiants de leurs constituantes (Rapport d'évaluation, p. 7). Il y aurait fort probablement une valeur ajoutée à une plus grande collaboration entre les trois campus, notamment au niveau du partage des expertises. En ce sens, la recommandation suivante est mise de l'avant :

Recommandation 3

Que les responsables des programmes de philosophie, en collaboration avec le décanat de la FASS, les décanats des études aux campus d'Edmundston et de Shippagan et le corps professoral de philosophie des trois campus, examinent la possibilité de se partager l'offre des cours de philosophie.

Les évaluateurs externes notent l'importance d'exposer la communauté au regard de la philosophie sur des questions d'actualité. Ceci peut se faire par l'entremise de conférences offertes au grand public ou de « cafés philosophiques » (Rapport d'évaluation, p. 9). À cet égard, les activités mises de l'avant régulièrement sur nos trois campus doivent être applaudies. À titre d'exemple, les activités du *Cercle Philo* au campus de Moncton sont d'excellente qualité et intéressent des publics variés incluant le corps professoral d'autres disciplines ainsi que des étudiantes et étudiants de tous horizons.

2.3 L'enseignement et les conditions associées

Les étudiantes et les étudiants ainsi que les diplômées et les diplômés interviewés n'ont formulé aucune plainte par rapport aux conditions d'apprentissage vécues durant leur formation (Rapport d'évaluation, p. 9).

Les évaluateurs sont d'avis que les ressources matérielles et les environnements d'apprentissage au campus de Moncton sont adéquats. Ils ont d'ailleurs commenté en indiquant que l'aménagement du campus de Moncton est de très bonne qualité et qu'il offre un bel environnement de travail (Rapport d'évaluation, p. 10). Il en est de même pour les ressources documentaires. En dépit de la diminution des fonds disponibles pour certaines acquisitions, l'équipe d'évaluation est de l'avis que les collections et les autres ressources documentaires (papier et électronique) disponibles à la Bibliothèque Champlain

sont à jour et sont révisées régulièrement en consultation avec le Département de philosophie (Rapport d'évaluation, p. 10).

2.4 Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes

Un examen des plans de cours démontre une certaine variabilité dans leur présentation. Dans certains cas, des éléments essentiels au plan de cours sont manquants. Par conséquent, il est difficile de juger la réelle atteinte des résultats d'apprentissage. Le nouveau règlement de premier cycle sur les plans de cours devrait permettre d'en améliorer la qualité.

2.5 L'appui aux étudiantes et étudiants

Les professeures et les professeurs assurent une excellente disponibilité aux étudiantes et aux étudiants. En fait, le petit nombre d'inscriptions aux divers programmes de philosophie permet un encadrement personnalisé. De même, tous les services institutionnels sont conçus pour assurer une expérience étudiante de la plus haute qualité.

2.6 La RDC et sa contribution

Certes, il est plus difficile de mener des activités de recherche dans un contexte où il n'y a pas de programme de cycle supérieur. Ceci étant dit, cette réalité est beaucoup moins prononcée dans une discipline comme la philosophie que dans certaines sciences expérimentales où les protocoles de recherche et la manipulation d'équipements exigent une « main-d'œuvre » abondante. D'ailleurs, l'équipe d'évaluation constate chez la plupart des membres du corps professoral un rythme de production respectable, des publications dans des revues réputées et une participation à des congrès d'envergures (Rapport d'évaluation, p. 12).

Les évaluateurs externes encouragent les professeures et les professeurs en philosophie à mieux intégrer leurs recherches aux programmes d'études et à considérer l'étude de thématiques qui résonnent auprès de la communauté. Il s'agirait d'une façon d'accroître le rayonnement institutionnel et, éventuellement, attirer de nouveaux étudiants et de nouvelles étudiantes (Rapport d'évaluation, p. 12).

2.7 Les programmes et le milieu

La philosophie est souvent qualifiée de « mère de toutes les sciences ». Il s'agit en effet d'une discipline essentielle à toute formation universitaire de qualité, particulièrement au premier cycle. Elle contribue à la mission d'une université généraliste et doit être mise à contribution pour former autant des citoyennes et des citoyens que des professionnelles et des professionnels (Rapport d'évaluation, p. 12). Les défis auxquels font face nos programmes en philosophie ne sont pas uniques à l'Université de Moncton. Ceci étant dit, il nous faut résister à la tentation d'importer des solutions toutes faites qui ne collent pas à notre réalité. Le processus d'évaluation des programmes de philosophie aura permis de donner la voix à plusieurs intervenantes et intervenants ayant des perspectives variées. Cet exercice aura certainement contribué à identifier plusieurs pistes de solution intéressantes pour pérenniser cette importante discipline à l'Université de Moncton.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Tel qu'explicité dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification, que les programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de Baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) soient redéfinis ou abolis.

Recommandation 2

Si l'UARD de philosophie et la FASS optent pour la redéfinition de la majeure en philosophie, qu'on s'assure que la banque de cours mette l'emphase sur les problèmes contemporains plutôt que sur des cours très spécialisés.

Recommandation 3

Que les responsables des programmes de philosophie, en collaboration avec le décanat de la FASS, les décanats des études aux campus d'Edmundston et de Shippagan et le corps professoral de philosophie des trois campus, examinent la possibilité de se partager l'offre des cours de philosophie.

**Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
des programmes en philosophie**

Programme	INSCRIPTIONS					DIPLÔMÉES/DIPLÔMÉS				
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Philosophie (spécialisation – temps plein)	5	5	4	1	1	0	3	3	0	1
Philosophie (spécialisation – temps partiel)	2	2	0	0	0	-	-	-	-	-
Philosophie (majeure – temps plein)	6	2	1	5	3	0	0	0	2	1
Philosophie (majeure – temps partiel)	1	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Philosophie (mineure)	5	7	5	6	6	1	3	3	1	2

Source : Registrariat (U de M)

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation des programmes en sociologie

Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

Les 24 et 25 novembre 2016, les professeurs Mathieu Albert de l'Université de Toronto et Simon Laflamme de l'Université laurentienne visitaient le campus de Moncton en tant qu'évaluateurs externes afin d'examiner les programmes en sociologie et de donner leur avis au sujet de ces programmes. Les professeurs Albert et Laflamme ont remis leur rapport d'évaluation le 4 décembre 2016. Comme prévu dans la *Politique d'évaluation des programmes*, le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) et l'UARD de sociologie ont eu l'occasion de réagir au rapport de l'équipe d'évaluation.

Cet exercice porte sur deux programmes d'études; le baccalauréat ès arts (spécialisation en sociologie) et le baccalauréat ès arts (majeure en sociologie). La mineure en sociologie n'a pas été étudiée par les évaluateurs externes. Ceci étant dit, les recommandations du présent rapport sont susceptibles de se répercuter sur la mineure en sociologie.

Dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification (CCJ), le baccalauréat ès arts (spécialisation en sociologie) fait partie de la liste des programmes à redéfinir ou abolir alors que le baccalauréat ès arts (majeure en sociologie) se trouve sur la liste des programmes à maintenir.

À la suite de l'étude du rapport d'autoévaluation préparé par l'UARD de sociologie, du rapport des évaluateurs externes Albert et Laflamme et des réactions du décanat de la FASS et de l'UARD de sociologie à ce rapport, le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche présente au Comité conjoint de la planification son rapport d'évaluation des programmes en sociologie (B.A. spécialisation, B.A. majeure) ainsi que la mineure en sociologie.

2. Réponse au mandat d'évaluation

2.1 Le contenu du programme et son évolution

Selon les évaluateurs Albert et Laflamme, la structure générale des programmes actuels en sociologie (spécialisation et majeure) apparaît satisfaisante. La répartition entre les cours de formation générale, fondamentale et disciplinaire présente un équilibre entre les différentes composantes de la formation (Rapport d'évaluation, p. 3).

Dans le cadre de l'exercice de planification académique, la FASS a recommandé l'abolition des spécialisations (incluant la spécialisation en sociologie) et la création d'un cheminement « avec distinction ». L'équipe d'évaluation (Rapport d'évaluation, p. 3) et le corps professoral en sociologie (Réaction de l'UARD, p.1) voient cette transition d'un bon œil. Ce nouveau cheminement peut

apporter certains bénéfices, notamment en s'assurant que seuls les étudiants et les étudiantes ayant le plus fort potentiel de réussite choisissent cette voie. Cette approche permet également de renforcer la majeure qui devient le programme phare de cette discipline.

Recommandation 1 :

Que le baccalauréat ès arts (spécialisation en sociologie) soit aboli et que les responsables du programme étudient la possibilité de développer un programme de majeure avec distinction en sociologie.

L'équipe d'évaluation est d'avis qu'une formation adéquate en sociologie doit comprendre, comme c'est le cas ici, des cours adressant les fondements épistémologiques, théoriques et méthodologiques de la discipline, tous essentiels à la formation de l'esprit scientifique et de l'esprit critique (Rapport d'évaluation, p.4). Par contre, les évaluateurs externes s'interrogent sur la pertinence d'avoir trois cours de lectures dirigées obligatoires. De tels cours ont normalement pour but de répondre à des besoins et intérêts spécifiques sur une base individuelle. Ce type de cours devrait plutôt être optionnel ce qui permettrait de réduire à 30 le nombre de crédits obligatoires. Ceci n'aurait aucune conséquence négative sur la qualité de la formation en sociologie (p. 4) tout en augmentant la souplesse du programme de majeure.

Recommandation 2 :

Que les responsables du programme considèrent de rendre optionnels les trois cours obligatoires de lectures dirigées (9 crédits) du programme de majeure en sociologie.

2.2 La direction et les ressources professorales

À la suite de la lecture des documents officiels soumis pour évaluation et des discussions auprès du corps professoral, l'équipe d'évaluateurs externes est d'avis que le corps professoral adopte une vision fondamentale de la discipline, ce qui est cohérent avec la structure actuelle des programmes de majeure et de spécialisation (Rapport d'évaluation, p. 6).

En ce qui concerne les ressources professorales, il y a six professeurs à temps plein au campus de Moncton, une professeure au campus de Shippagan et une professeure au campus d'Edmundston. Des six membres du corps professoral au campus de Moncton, deux se consacrent au programme de criminologie et un est impliqué dans le programme de maîtrise en études de l'environnement. On peut certes demander « l'ajout de plusieurs ressources permanentes au corps professoral » telle que recommandé par les évaluateurs externes (p.8), mais l'analyse du doyen de la FASS est incontestablement plus fine à cet égard (Réaction du doyen de la FASS, p.3). En effet, la lourdeur des programmes de sociologie n'est pas étrangère aux défis de ressources professorales. Pour reprendre les propos du doyen de la FASS « l'offre de cours est pour ainsi dire autolimitée par le nombre important de cours obligatoires qui doivent être offerts année après année, parfois à un nombre restreint d'étudiantes et d'étudiants » (Réaction du doyen de la FASS, p.3). Il faut se réjouir du fait que

2

les responsables du programme envisagent apporter un certain nombre de modifications susceptibles de rendre le programme plus souple et davantage axé sur la dimension pratique (Réaction de l'UARD, p.1).

Pour clore cette section, il est important de mentionner que l'équipe de professeures et professeurs en sociologie fait preuve d'engagement envers les programmes de cette discipline et se soucie de l'évolution de la discipline au sein de l'Université et de la société acadienne et francophone.

2.3 L'enseignement et les conditions associées

Une analyse des plans de cours par les évaluateurs externes confirme que les formules pédagogiques mises de l'avant sont variées même si la formule d'enseignement magistrale semble être prédominante (Rapport d'évaluation, p. 10). Le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les programmes de sociologie est peu élevé, mais certains cours de service affichent des nombres d'inscriptions conséquents (plus d'une centaine d'inscriptions dans le cours d'introduction à la sociologie offert au campus de Moncton). Les approches pédagogiques tiennent compte de la taille des groupes et sont bien adaptées au type de cours et de « clientèle ». Quant aux étudiantes et les étudiants inscrits dans les programmes de sociologie, ils qualifient d'exceptionnelle la proximité avec le corps professoral et considèrent que ceci contribue de façon significative à la qualité de la formation (Rapport d'évaluation, p. 10).

Certes, les petites cohortes ont certains avantages, mais elles sont susceptibles de compromettre la pérennité des programmes de sociologie (voir les statistiques d'inscription et de diplomation à la page 7). Les évaluateurs externes ont fait quelques recommandations à ce sujet (p.11), notamment en ce qui concerne le jumelage de programmes (ex. double majeure). Tel que mentionné dans le rapport d'autoévaluation rédigé par l'UARD de sociologie « il y a manifestement un défi majeur au niveau de l'attrait pour de nouvelles inscriptions ainsi que de rétention après admission en sociologie » (p.31). L'UARD est conscient de la situation et déclare vouloir « favoriser un meilleur ancrage pratique dans le milieu des réseaux sociaux et des organismes acadiens » (p.32). Cette stratégie, parmi d'autres, est susceptible de contribuer à l'amélioration des statistiques d'inscription, de rétention et de diplomation.

Recommandation 3

Que les responsables du programme étudient la possibilité de créer des programmes de premier cycle (ex. double-majeure) liant la sociologie à d'autres disciplines (ex. criminologie, information-communication, environnement).

Recommandation 4

Que les responsables du programme voient à ce que le corps professoral de sociologie participe pleinement au programme de maîtrise en études de l'environnement ainsi qu'aux programmes de maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales et de maîtrise interdisciplinaire en santé présentement en chantier.

Recommandation 5

Que les responsables du programme voient à l'intégration d'une composante pratique au programme de majeure en sociologie.

2.4 Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes

Selon les observations des évaluateurs Albert et Laflamme, il semble que les objectifs du programme sont clairs et bien communiqués aux étudiantes et aux étudiants. Le Département décrit de façon claire et succincte ce qu'est la sociologie et les bénéfices que les étudiantes et les étudiants pourront retirer de leur formation dans cette discipline (Rapport d'évaluation, p. 12).

Par contre, un examen des plans de cours démontre une grande disparité dans la précision des visées des cours, allant de très clair à très ambigu. Tout comme ce fut le cas dans d'autres évaluations de programmes récentes, il semble exister une confusion entre les buts et les objectifs de cours. Ceci contribue à des plans de cours manquant de précision en ce qui a trait aux apprentissages étudiants qui sont visés. Le nouveau règlement de premier cycle sur les plans de cours devrait permettre de corriger cette situation.

2.5 L'appui aux étudiantes et aux étudiants

Selon l'équipe d'évaluateurs externes, le corps professoral de sociologie s'acquitte pleinement de sa tâche d'encadrement de ses étudiantes et étudiants, et ce, dès leur arrivée au programme (Rapport d'évaluation, p. 14). Le rapport d'autoévaluation décrit bien comment le corps professoral s'occupe de guider les étudiantes et les étudiants au cours de leur formation. Les étudiantes et les étudiants, pour leur part, ont exprimé de nombreux commentaires élogieux à ce sujet, démontrant un grand niveau de satisfaction envers l'encadrement reçu (Rapport d'évaluation, p. 14).

Les évaluateurs externes ont été impressionnés par la Bibliothèque Champlain et l'ensemble des services qui y sont offerts, à la fois aux étudiantes et aux étudiants ainsi qu'au corps professoral. Par conséquent, cette dimension de l'appui aux étudiantes et aux étudiants est perçue comme très satisfaisante (Rapport d'évaluation, p. 12 et p. 14).

2.6 La RDC et sa contribution

Les évaluateurs externes considèrent que les professeures et les professeurs de l'UARD de sociologie contribuent de diverses façons aux activités de recherche-développement-créditation (RDC) (Rapport d'évaluation, p. 15). Plusieurs thématiques abordées par le corps professoral sont centrées autour des minorités francophones et des déviances (criminologie). Ceci étant dit, la sociologie est une discipline qui a beaucoup à apporter dans les trois axes prioritaires de l'Université en matière de recherche, soit la santé, les études acadiennes et les milieux minoritaires et l'environnement. Il est bien connu que les activités de recherche nourrissent plusieurs facettes de l'enseignement et qu'elles ont des retombées positives sur le recrutement et la rétention. À cet effet, les évaluateurs externes déplorent le manque de visibilité des activités de RDC des membres du corps professoral, et ce, tant à l'Université que dans

la communauté. L'ensemble des commentaires et avis reçus au sujet de la RDC conduit aux deux recommandations suivantes :

Recommandation 6

Que les responsables du programme voient à diverses stratégies pour impliquer davantage les étudiantes et les étudiants dans des projets de recherche menés par le corps professoral.

Recommandation 7

Que les responsables du programme voient à ce que les travaux de recherche en sociologie privilégient les trois axes de recherche prioritaires de l'Université de Moncton, soit la santé, l'environnement et les études acadiennes et milieux minoritaires.

2.7 Les programmes et le milieu

Comme le montre le parcours professionnel de nos diplômées et diplômés en sociologie depuis plusieurs années, cette discipline mène à une belle variété de carrières très intéressantes. Ceci étant dit, force est de constater que la sociologie, comme plusieurs autres disciplines des sciences humaines et sociales, souffre d'un problème d'image.

Les responsables des programmes de sociologie, en collaboration avec nos équipes responsables du recrutement, ont avantage à travailler ensemble pour être plus présents dans le milieu. Il faut également voir à ce que la formation offerte soit attrayante et « parle » à une population étudiante courtisée de toutes parts par des programmes qui sont à la fois souples, arrimés à des enjeux avec lesquels ils se sentent en adéquation et qui offrent une composante pratique qui en accentue l'attractivité.

On sent clairement auprès des responsables des programmes de sociologie une volonté de travailler à apporter les changements qui s'imposent au programme de majeure en sociologie, ce qui est de bon augure pour l'avenir de cette discipline fondamentale à l'Université de Moncton.

Recommandations

Recommandation 1 :

Que le baccalauréat ès arts (spécialisation en sociologie) soit aboli et que les responsables du programme étudient la possibilité de développer un programme de majeure avec distinction en sociologie.

Recommandation 2

Que les responsables du programme considèrent de rendre optionnels les trois cours obligatoires de lectures dirigées (9 crédits) du programme de majeure en sociologie.

Recommandation 3

Que les responsables du programme étudient la possibilité de créer des programmes de premier cycle (ex. double-majeure) liant la sociologie à d'autres disciplines (ex. criminologie, information-communication, environnement).

Recommandation 4

Que les responsables du programme voient à ce que le corps professoral de sociologie participe pleinement au programme de maîtrise en études de l'environnement ainsi qu'aux programmes de maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales et de maîtrise interdisciplinaire en santé présentement en chantier.

Recommandation 5

Que les responsables du programme voient à l'intégration d'une composante pratique au programme de majeure en sociologie.

Recommandation 6

Que les responsables du programme voient à diverses stratégies pour impliquer davantage les étudiantes et les étudiants dans des projets de recherche menés par le corps professoral.

Recommandation 7

Que les responsables du programme voient à ce que les travaux de recherche en sociologie privilégient les trois axes de recherche prioritaires de l'Université de Moncton, soit la santé, l'environnement et les études acadiennes et milieux minoritaires.

**Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
des programmes en sociologie**

Programme	INSCRIPTIONS					DIPLÔMÉES/DIPLÔMÉS				
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Sociologie (spécialisation – temps plein)	11	8	15	7	4	2	2	1	4	2
Sociologie (spécialisation – temps partiel)	2	0	0	0	1	-	-	-	-	-
Sociologie (majeure)	11	15	13	9	9	3	1	5	1	0
Sociologie (mineure – temps plein)	12	15	3	8	13	-	-	-	-	-
Sociologie (mineure – temps partiel)	2	0	1	0	1	-	-	-	-	-

Source : Registrariat (U de M)